

Instances et missions de la caisse des écoles de Carros

Document validé lors du C.A. du
16/03/09 et modifié le 20/07/12

L'assemblée générale

- Regroupe l'ensemble des membres (souscripteurs et bienfaiteurs)
- Se réunit au moins une fois par an
- Élit pour 2 ans les membres du comité d'administration et du conseil consultatif de vie scolaire
- Valide le rapport d'activités et le rapport financier de l'année écoulée
- Révise et vote les statuts ainsi que le montant de la cotisation annuelle

Le comité d'administration (CA)

- Regroupe 7 parents élus en assemblée générale et 7 élus du conseil municipal
- Se réunit au moins 5 fois par an (il peut inviter d'autres membres non élus selon le sujet évoqué)
- Délibère sur les propositions émises par les conseils consultatifs

Les missions de la caisse des écoles sont réparties en 2 volets

Le Programme de Réussite Éducative

(Dispositif de la politique de la ville - CUCS - financé par l'État.)

Équipe de réussite éducative

- Regroupe des professionnels de l'éducation issus des services municipaux, de l'Éducation nationale et du centre social
- Se réunit deux fois par mois

Missions

- Statue sur l'intégration des nouveaux enfants repérés et sur les sorties du dispositif
- Conçoit et réévalue les parcours de réussite
- Est garante de la mise en œuvre des parcours
- Contribue au bilan du dispositif

Conseil consultatif de réussite éducative (CCRE)

- Regroupe des personnes dont la liste est définie par décret (représentants de l'État, la ville, Éducation nationale, conseil général, CAF, parents d'élèves, le coordinateur PRE...)
- Se réunit une à 2 fois par an

Missions

- Assure le pilotage du dispositif de réussite éducative et définit les orientations.
- Propose au C.A. la répartition des crédits entre la programmation annuelle d'actions collectives et le travail de l'équipe de réussite éducative
- Assure le suivi, l'évaluation des actions.

Conseil consultatif de vie scolaire (CCVS)

- Regroupe 7 parents et 3 enseignants élus en assemblée générale et 7 élus du conseil municipal, un technicien
- Se réunit au moins 1 fois par an

Missions

- Facilite les actions éducatives entreprises par les écoles et le collège
- Mène des actions de réflexion et de concertation sur la qualité de vie des enfants scolarisés
- Mène des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire
- Étudie et donne son avis sur les projets d'action éducative, les séjours en classe transplantée et l'aide au foyer du collège pour les voyages
- Travaille en lien avec les parents élus aux conseils d'école
- Peut aborder des sujets éducatifs tels que (liste non exhaustive) : l'accompagnement éducatif, la quinzaine des enfants, les activités dans le cadre du périscolaire...

Dans chaque instance, des techniciens travaillent aux côtés des différents élus.